

Séance du 12 mai 1913

Présidence de M. Le Héritié

M. le Président fait connaître que M. Caté rapporteur ~~est~~ l'a informé qu'il était prêt à déposer son rapport en blanc, les épreuves devant en être distribuées à chacun des membres de la Commission, avant d'ouvrir le bon à tirer. M. le Président félicite le rapporteur qui est autorisé à déposer son rapport.

La discussion reprend sur le projet de loi n°. 2558 relatif aux crédits de 500 millions, projet dont la Comm^{ee} a été saisie pour avis.

M. Augagneur Le rapport de M. Elemental, au nom de la Comm^{ee} du Budget ne donne pas de explications suffisantes. On se borne à voter ce qui on nous demande 500 ou plutôt 420 millions pour la Défense nationale et on nous prie de les voter.

J. Jauréguier que certaines questions doivent à être traitées discrètement, voire même à ne pas être divulguées du tout, comme celle de la ligne stratégique f. & g. mais il en est d'autres, celles qui sont relatives au Service fédéral papistique, à l'organisation du Service des Postes & Télégraphes, au Service de Santé qui n'ont absolument rien à faire.

Je voudrais faire une distinction entre celles ^{en ordre} de pensées qui s'organisent en effort exceptionnel, ^{c'est immédiat} et celles sur lesquelles nous pouvons discuter plus longuement. Nous ne voulons pas prêter la responsabilité de négligence antérieure.

La Commission passe à la discussion des articles.

M. Driant demande qu'on renseigne davantage

fournis à la Com^{de} au sujet des transformations projetées du matériel d'artillerie, notamment en ce qui concerne le canon Deport.

M-Angapueur demande si le ministre de la Guerre peut répondre à ces trois questions :

Le ministre a-t-il choisi les types de canons (par l'artillerie lourde et l'artill^{de} place) dont il entend poursuivre la fabrication?

Le Service de l'artillerie a-t-il en vue un ou plusieurs types de canons?

Les projectiles en fonte sont-ils appels à disparaître?

M-Joseph Reinach insiste sur la nécessité qu'il y a d'apporter des améliorations immédiates à l'armement de nos forts en canons. Il est absolument indispensable d'éliminer les vieilles pièces et de mettre un peu d'unité et de modernisme dans notre artillerie de forte valeur.

M-Angapueur à propos des 160 millions levés au titre de Génie, demande ce qu'on a décidé pour la campagne d'instruction. La Com^{de} du Budget demande s'il y a qui on achète ou qui on amende à long terme?

M-Benaget répond qu'il s'agit de locations et d'amendement et non d'achat. Si y a en ce qui concerne quelques terrains à céder, on va nous demander qui on en fera leur amélioration.

M-Rognon Il faudrait préciser.

M-Angapueur dit qu'il y a un rapport à faire entre les casernements nouveaux des camps d'instruction et ceux des garnisons.

M-Benaget dit qu'il a rendu, à la Com^{de} du Budget, pour que toutes les économies possibles soient réalisées.

M-le Président fait observer que la Commission

n'est saisi que de la question de savoir s'il y a lieu d'augmenter et d'améliorer le Camp d'instruction, le mode d'exécution, les voies et moyens sont du ressort de la C^m du Budget.

M. Augagneur L'emplacement des troupes, leur nombre nous regardent.

M. le Président Demande l'emplacement.

M. Palet Rendre au pris de la Com^m pour qu'elle se prononce sur le projet.

M. Augagneur Je voterai pas pour le projet, en l'absence d'enseignements suffisants. J'ai le droit d'avoir une opinion motivée.

M. Girard fait la même déclaration

- Par 15 voix contre 2 et 2 abstentions la Com^m émet un avis favorable et décide, à l'unanimité, sur la proposition de M. Augagneur qu'il demande à être représenté au sein de la Com^m pour ^{au} prévoir/le projet.

La discussion de la proposition de loi de M. Driant sur l'attribution des officiers à la réserve du Maroc est ordonnée.

M. le Président fait observer qu'il est bien dangereux de toucher à la loi de 1831 sur les officiers. On va autoriser tout le genre d'abus. Le seul fait de siège au Maroc n'offre pas une garantie.

M. M. Benaget, Roblin, Bernach se déclarent partisans du projet sur la réserve que devront faire certaines garanties.

M. Augagneur votera le projet -

La commission l'adopte -

Le Président